

Questions orales

● (1500)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHANGEMENT DE L'ORDRE DES PRIORITÉS—LES CRITÈRES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET L'INFLATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet d'une fuite à l'égard d'un document considéré comme un document du cabinet. J'aimerais lui demander si le cabinet a changé sa liste ou son ordre de priorités et, tout particulièrement, si la lutte à l'inflation et au chômage a été rayée du haut de la liste, où elle se trouvait dans le discours du trône et l'exposé budgétaire du ministre des Finances, pour être portée au sixième rang sur cette liste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre et le chef de l'opposition comprendront qu'il n'est pas bon de passer des commentaires sur des documents ou des échanges de caractère confidentiel entre membres du Conseil privé. Je suis prêt à répondre aux questions sur tout sujet, mais pas lorsqu'il s'agit d'un document censé avoir fait l'objet d'une fuite.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre dirait-il si l'ordre de priorités indiqué par le gouvernement dans le discours du trône et l'exposé budgétaire du ministre des Finances a été changé et, tout particulièrement, si la lutte contre le chômage et l'inflation est maintenant rendue au sixième rang sur la liste au lieu du premier?

M. Trudeau: La réponse à cette question est non.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il changé ses priorités en quelque façon?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement change ses priorités de temps à autre. Il y a des problèmes que nous considérons comme urgents ou secondaires. Quand nous les croyons résolus ou sur le point de l'être, nous accordons une plus haute priorité à d'autres. Tout dépend également s'il s'agit de priorités du point de vue de mesures à prendre, du point de vue d'un examen par le gouvernement ou du point de vue d'une étude éventuelle par un ministère. Les priorités revêtent un caractère différent suivant le domaine d'action en jeu.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de sa dissertation philosophique. J'aimerais savoir s'il déposera à la Chambre la liste des priorités du gouvernement telle qu'elle existe actuellement, et s'il nie que la liste des priorités qui figure dans le document prétendument établi par le cabinet, constitue bien la liste des priorités du gouvernement à ce jour?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la dernière partie de la question, je répondrai d'abord en disant que je ne fais pas de remarque sur les documents du cabinet, qu'ils aient ou non été transmis sous le manteau. Quant à nos priorités, monsieur l'Orateur, elles varient à l'occasion, et j'espère que le pays et l'opposition savent ce qu'elles sont au fur et à mesure. Aujourd'hui, nos priorités...

Une voix: Les connaissez-vous?

M. Trudeau: Aujourd'hui, nos priorités...

Une voix: Quelles sont-elles? Parlez-nous-en.

Que la Chambre demande, par les présentes, l'envoi immédiat d'une commission d'enquête à l'aéroport de Dorval pour vérifier si l'application des normes de sécurité actuelles se fait au petit bonheur.

M. l'Orateur: La Chambre accorde-t-elle son consentement à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le consentement n'est pas unanime.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

NORD DE L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une question urgente avec le consentement unanime de la Chambre. Étant donné les révélations faites dans la presse d'aujourd'hui selon lesquelles le gouvernement accordera la première priorité à l'expansion régionale et étant donné que le ministère de l'Expansion économique régionale a admis, dans un autre document non publié, que la situation économique du Nord de l'Ontario s'était détériorée depuis 1961, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre demande au ministre de l'Expansion économique régionale de lui présenter, d'ici un mois, un programme d'expansion détaillé pour la région longtemps négligée du Nord de l'Ontario, lequel programme désignera les zones spéciales pour le développement des infrastructures et prévoira l'établissement de sociétés de la Couronne, cela à l'avantage des populations négligées du Nord de l'Ontario.

M. l'Orateur: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PORTANT SUR LA DÉFINITION DU TERME «SANTÉ» EN MATIÈRE D'AVORTEMENT

M. Don Blenkarn (Peel-Sud) demande à déposer le bill C-187, tendant à modifier le Code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de définir le terme «santé» à l'article 251(6) du Code criminel de manière à ce qu'il signifie le danger réel pour la santé mentale ou physique de la mère; et sans limiter la portée générale du terme «danger», on ne tiendra pas compte des conditions socio-économiques dans lesquelles se trouve la mère ou sa famille.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)